Editorial

Les forces de l'ordre poursuivent leurs efforts pour sensibiliser les jeunes aux risques de la route. J'en veux pour preuve l'opération "10 de conduite", organisée midécembre par Groupama et l'escadron départemental de gendarmerie. Je tiens à souligner cet engagement et à remercier les intervenants départementaux de sécurité routière civils qui s'investissent à leurs côtés, car les actions de prévention auprès de cette tranche d'âge sont plus que jamais nécessaires. Dans les accidents mortels, la proportion de conducteurs présumés responsables est de 73% chez les jeunes adultes contre 58% chez les plus de 24 ans. Alors que la préfecture vient de lancer sur son site l'appel à projet du Plan départemental de sécurité routière 2019, j'invite les porteurs de projets à proposer toute action susceptible de lutter contre l'accidentalité des novices. J'attire également leur attention sur les risques routiers professionnels, qui constituent, depuis le début de l'année un nouvel enjeu national.

Enfin, je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et rappelle, à cette occasion, le message de la Sécurité routière : "Quand on tient à quelqu'un, on le retient".



Bonne route, en toute sécurité.

Cécile Geneste, directrice de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, Préfecture de la Vienne N°51 - décembre 2018

L'info du mois

Protéger les conducteurs novices

Le guide d'évaluation de l'épreuve pratique de la catégorie B du permis indique que : « La conduite est un acte difficile et à responsabilité forte, elle repose sur la mise en œuvre de compétences fondamentales à acquérir pendant la formation ».

Du fait de leur faible expérience en matière de conduite, les conducteurs novices (moins de 2 ans de permis) sont impliqués dans près d'un quart des accidents mortels de la circulation. En 2017, les 18-24 ans représentaient au plan national 20 % des automobilistes tués alors qu'ils constituent 8 % de la population. Dans la Vienne, les conducteurs novices ont été impliqués dans 78 accidents avec 132 victimes dont cinq tués en 2017.

La conduite nécessite donc une formation solide, des capacités cognitives et une bonne santé. C'est un acte civique qui impose des devoirs envers les autres usagers de la route.

Fort de cette constatation, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018 a décidé de mettre en place « La charte du conducteur responsable » (mesure n°2). Depuis le mardi 4 décembre 2018, l'accès au téléchargement du certificat du permis de conduire (CEPC) se fait en quatre étapes.

Suite page 2



L'info du mois (suite)

- 1- Dans un premier temps, le conducteur novice doit visionner une courte vidéo présentant le contexte du noviciat concernant le respect des règles élémentaires du code de la route, de sécurité, de comportement responsable.
- 2- Il prend ensuite connaissance de six conseils sur les comportements de base permettant d'éviter les conduites à risque.
- 3- Ce n'est qu'après cette étape qu'il s'engage, par signature, sur le respect de six points clés de la sécurité routière notamment en excluant les conduites à risque, dans le souci des usagers vulnérables.
- 4- Il lui est enfin possible de télécharger le certificat.



Cette démarche est le corollaire du bilan de compétences détaillé sur le certificat d'examen du permis de conduire. Celui-ci indique les points forts constatés lors de l'examen qui pourront être renforcés par la suite, ainsi que les notations un peu plus faibles.

Il est tout aussi important d'en prendre connaissance, pour connaître son niveau et en tenir compte dans sa future conduite.

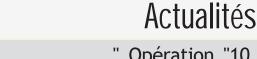
Actualités

" Signature des "7 engagements" à la centrale de Civaux "

Du 10 au 14 décembre, des animations et ateliers de sécurité routière ont été organisés pour le personnel du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Civaux. A l'issue de la semaine, le directeur de la centrale a signé les "7 engagements en faveur de la sécurité routière" pour une route plus sûre, avec Madame la souspréfète de Montmorillon, et en présence de tous les partenaires qui ont assuré ces animations (SDIS, escadron départemental de sécurité routière de gendarmerie, préfecture, association Prévention routière). La signature engage le CNPE à tout mettre en œuvre pour que son personnel ne prenne aucun risque au volant.







" Opération "10 de conduite" au lycée agricole de Thuré "

Chaque année, Groupama et l'escadron départemental de sécurité routière de gendarmerie organisent une opération de sensibilisation à la sécurité routière, en coordination avec la préfecture. Du 10 au 14 décembre, ce sont près de 300 élèves du lycée professionnel agricole horticole Danièle Mathiron de Thuré et de la maison familiale rurale de Fonteveille qui ont bénéficié de cette opération. 14 IDSR, civils et gendarmes se sont mobilisés pour initier les jeunes à la conduite et animer des ateliers sur le thème des addictions, des deux-roues motorisés et des conséquences d'un accident sous l'empire de l'alcool (avec le support du film "Tribunal pas banal").





Agenda



14 janvier : atelier Tribunal pas banal au collège

Georges Sand, Châtellerault

22 janvier : atelier deux-roues motorisés au collège

Joliot-Curie, Vivonne

24 janvier : atelier alcool à la Maison locale d'insertion

du Poitou, Poitiers



31 janvier : dîner quizz "sécurité routière" à la Maison de la jeunesse et de la culture Claude Nougaro, Montmorillon

Bilan de l'accidentalité

		Novembre 2017	Novembre 2018
<u> </u>	Accidents	29	19
+	Tués	0	1
Ÿ	Blessés	40	25
	Dont blessés hospitalisés	12	11

	Janvier à novembre 2017	Janvier à novembre 2018
- 10	347	258
+ 1	19	19
- 15	470	382
-1	159	155

- 89
0
- 88
- 4



L'acteur de la sécurité routière du mois

Zoom sûr...



Sandrine BASTARD - Chargée des relations publiques et de l'action mutualiste sur le département de la Vienne - Groupama Centre-Atlantique

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliquée dans la sécurité routière ?

Le poste que j'occupe au sein de Groupama Centre-Atlantique depuis plus de 3 ans m'a permis de déployer mes connaissances et mes compétences en matière de sécurité routière. Les accidents de la route sont la 1re cause de mortalité chez les

15-24 ans. Ils représentent plus de 40% des causes de décès chez les garçons de 15 à 19 ans. C'est pourquoi, compte tenu de ces éléments, la prévention en matière de risques routiers reste le sujet numéro un de nos actions de terrain : de l'animation d'un atelier de conduite séniors, en passant par la révision du code de la route, ou encore en proposant des stages au sein du centre CENTAURE basé au Futuroscope pour nos assurés jeunes conducteurs ou en conduite accompagnée

Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à coeur?

Depuis plus de 20 ans, à travers l'action « 10 de conduite jeune », Groupama Centre-Atlantique (10 départements) sensibilise chaque année environ 15 000 jeunes aux risques routiers. Cette action de prévention a le mérite d'être menée en collaboration avec la Gendarmerie Nationale et le service de sécurité routière de la préfecture de la Vienne pour l'animation, Renault pour la fourniture de véhicules et Total pour celle du carburant. L'objectif est d'apporter une première

La piste « 10 de conduite jeunes » se déplace ainsi dans les structures scolaires partout en France, comme cette année au sein du lycée agricole et horticole de Thuré. Nos jeunes sont les automobilistes de demain. Je reste sensible à cette action de prévention de par la cible et le travail en partenariat.

> Pour tout complément d'information sur la lettre de la Sécurité Routière www.vienne.gouv.fr pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr

> > et sur les réseaux sociaux





